



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0008-9

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0008-9 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eaux, les édifices publics et les espaces publics afin de modifier certaines dispositions.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 5 octobre 2023